



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DECISIONS

**Paris, le 8 janvier 2020**

### **Dominiko WAQANIBUROTU (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)**

*Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)*  
Citation

Après examen du rapport du commissaire à la citation, des images vidéo de l'action en cause et plus particulièrement après prise en compte des arguments présentés par le joueur et son représentant, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Dominiko WAQANIBUROTU.

**M. Dominiko WAQANIBUROTU est qualifié pour participer à la prochaine rencontre de la Section Paloise Béarn Pyrénées.**

### **Sitaleki TIMANI (ASM CLERMONT AUVERGNE)**

*ASM Clermont Auvergne / Castres Olympique du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)*  
Carton rouge

M. Sitaleki TIMANI a été reconnu coupable d' "Indiscipline" et plus particulièrement pour "Nervosité".

Par conséquent, **M. Sitaleki TIMANI est suspendu 1 semaine.**

La suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'ASM Clermont Auvergne, M. Sitaleki TIMANI est requalifié immédiatement.

### **Yannick BRU (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO)**

Saisine Président LNR

M. Yannick BRU a été reconnu coupable d' "Action contre un officiel de match" et notamment pour "Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match".

**M. Yannick BRU est sanctionné d'un blâme, ainsi que d'une amende de 1 000 euros, assortie du sursis.**



**M. Yannick BRU est qualifié pour participer à la prochaine rencontre de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro.**

Par ailleurs, en vertu de l'article 66 des Règlements Généraux, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro est sanctionné d'un blâme pour "Comportement, notamment déclarations publiques, portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à l'image et/ ou à la réputation et/ ou aux intérêts des championnats professionnels, des officiels de match, de la LNR, de la FFR ou à leurs membres et plus généralement à l'éthique sportive".

**Malik HAMADACHE (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)**

*Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles du dimanche 29 décembre 2019 (J12 TOP 14)*

**Citation**

M. Malik HAMADACHE a été reconnu coupable pour "Jeu dangereux" et notamment "Tout autre acte de jeu dangereux", en l'occurrence percuter un adversaire avec l'avant-bras.

C'est le degré moyen de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

En l'absence de facteurs aggravants, et après prise en compte des circonstances atténuantes (conduite avant et pendant l'audience, expression de remords), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, M. Malik HAMADACHE est suspendu 3 semaines.

La suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par la Section Paloise Béarn Pyrénées, la suspension s'étendra jusqu'au samedi 25 janvier 2020.

**M. Malik HAMADACHE sera donc requalifié à compter du dimanche 26 janvier 2020.**

**Virimi VAKATAWA (RACING 92)**

**Cumul de 3 cartons jaunes**

A la suite des exclusions temporaires prononcées par les arbitres des rencontres Stade Français Paris / Racing 92 du 10 novembre 2019, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Racing 92 / Union Bordeaux-Bègles du 30 novembre 2019, comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de TOP 14, et Racing 92 / ASM Clermont Auvergne du 4 janvier 2020, comptant pour la 13<sup>ème</sup> journée de TOP 14, **M. Virimi VAKATAWA est suspendu 1 semaine** pour "Cumul de 3 cartons jaunes au cours de la saison régulière".

La suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Racing 92, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au samedi 25 janvier 2020.

**M. Virimi VAKATAWA sera donc requalifié à compter du dimanche 26 janvier 2020.**



## **Corentin VERNET (RC TOULONNAIS)**

**Cumul de 2 cartons jaunes au cours d'une même rencontre**

Au cours de la rencontre RC Toulonnais / Castres Olympique, M. Corentin VERNET a été exclu définitivement par l'arbitre pour le motif de "Cumul de deux cartons jaunes au cours d'une même rencontre".

Par conséquent, M. Corentin VERNET est suspendu 1 semaine.

La suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Toulonnais, la suspension d'1 semaine s'étendra jusqu'au samedi 11 janvier 2020.

**M. Corentin VERNET sera donc requalifié à compter du dimanche 12 janvier 2020.**

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

